

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2024

COMMUNE DE SEVREMONT

Numéro interne de l'acte : D09.03.2024

Objet : D09.03.2024 - ACQUISITION D'UNE DEBROUSSAILLEUSE

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 26
Présents : 18
Pouvoir : 7
Nombre de suffrages : 25

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heures et quinze minutes, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MARTINEAU Bernard.

**Etaient présents :**

Mme BERNARD Anita, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, Mme JOLY Véronique, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. SCHMUTZ Alain

Date de convocation
20/03/2024

**Procuration(s) :**

M. BERNARD Ludovic donne pouvoir à Mme LUMINEAU Catherine, M. LANOUE Nicolas donne pouvoir à M. PASQUEREAU Johann, Mme GUICHETEAU Magalie donne pouvoir à Mme CHARRIER Emilie, M. STEENO Nicolas donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra, M. ROY Jean-Louis donne pouvoir à M. MARTINEAU Bernard, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à M. DESNOUHES Laurent, Mme YVAI NURDIN Adeline donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine

Date d'affichage
20/03/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.././....

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. BERNARD Ludovic, Mme BLOUIN Anaïs, Mme GUICHETEAU Magalie, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMET Anne-Claude, M. ROY Jean-Louis, M. STEENO Nicolas, Mme YVAI NURDIN Adeline

et publication du :

.././....

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. GUILLOTEAU Bernard

Objet : D09.03.2024 - ACQUISITION D'UNE DEBROUSSAILLEUSE

Bernard MARTINEAU informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder au remplacement de la débroussailleuse avec lamier car celle utilisé actuellement montre des soucis de maintenance.

Au vu des besoins du service, une consultation a été lancée auprès de plusieurs prestataires. Après analyse des offres c'est celle de la société Modema Agri qui a été retenue pour un montant de 54 200 € HT, avec une reprise du matériel existant à hauteur de 14 000 € HT.

Bernard MARTINEAU propose de retenir l'offre de la société Modema Agri et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette offre.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve cette proposition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,  
Bernard GUILLOTEAU

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à SEVREMONT  
Le Président, Bernard MARTINEAU

